

Compte rendu du conseil municipal Séance du 19 décembre 2019

PRESENTS : Pierre GOUBET, Robert RESTA, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Muriel BRUGNOT, Claude CHARTON, Lydie EXTIER-PONS, Yves ROUX, Danièle GREAU, Dominique TARIF, Serge MARTIN, Yvan HERZIG, Robert HERPOYAN, Robert TURGIS, Stratos TSALAPATIS, Brigitte de RIOLS de FONCLARE, Jean-François PERNOT.

EXCUSES : Patrice MENICHON (Procuration à D. MONCHANIN).

ABSENTS: Ghislain DETAVERNIER, Ana RAMOS, Benoît-Martin DORE, Inès QUINTY, Edith LEGRAND, Marie-Christine PETIT, Chrystelle KADDOURI, Olivier PEYRIEUX.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Robert TURGIS comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 21 novembre 2019

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès verbal de la séance du 21 novembre 2019.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Décisions prises par le Maire par délégation

Rapporteur : P. GOUBET

Conformément à l'article L.2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 15 avril 2014.

La délibération n'est pas soumise au vote.

4. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

4.1 Rapport d'Orientation Budgétaire – Budget principal – Exercice 2020

Rapporteur : M. BRUGNOT

M. BRUGNOT présente le Rapport d'Orientation Budgétaire à l'aide d'un diaporama et ouvre le débat. Le rapporteur rappelle que ce débat est obligatoire et doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Intervention de J-F PERNOT

La délibération n'est pas soumise au vote. Le conseil municipal prend acte du rapport.

4.2 Exercice 2019 – Budget annexe – Décision modificative n° 1

Rapporteur : M. BRUGNOT

M. BRUGNOT détaille l'ensemble des chiffres apparaissant dans la décision modificative et explique que ces réajustements sont motivés par le transfert de la compétence eau assainissement à la CCMP.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.3 Exercice 2019 – Budget principal – Décision modificative n° 5

Rapporteur : M. BRUGNOT

M. BRUGNOT détaille l'ensemble des chiffres apparaissant dans la décision modificative et explique que ces réajustements correspondent à des écritures comptables demandées par le trésorier de Montluel

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.4 Mandat au président du Centre de Gestion pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective

Rapporteur : M. BRUGNOT

Le rapporteur explique que le Centre de Gestion de l'Ain a souscrit un contrat d'assurance collective pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées. Il est proposé d'autoriser le Président du Centre de Gestion de procéder à la consultation. Il est précisé que la commune aura la possibilité de souscrire ou non à ce contrat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. URBANISME - TRAVAUX

5.1 Acquisition de parcelles situées sur l'avenue du Maquis de l'Ain, le boulevard Maurice Cusin et l'avenue Branly pour transfert dans le domaine public communal

Rapporteur : E. GUILLET

Le rapporteur explique que dans le cadre du programme immobilier réalisé à la suite de la vente de l'ancienne école de musique, il est proposé d'acquérir à l'euro symbolique, une partie des terrains bordant les constructions afin de réaliser des places de parking. R. RESTA précise qu'une partie des stationnements actuels est destinée aux habitants concernés par ce programme immobilier mais que celle-ci a été payée par le promoteur. La partie rétrocédée permettra la réalisation de places de stationnement public, notamment devant le bureau de tabac.

Intervention de J-F PERNOT

La délibération est adoptée à la majorité de 16 voix pour et 2 voix contre (J-F PERNOT et B. de RIOLS de FONCLARE).

5.2 Aménagement d'un itinéraire cyclable sur les communes de Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost – Convention avec la CCMP

Rapporteur : R. RESTA

Le rapporteur présente le Plan Global de Déplacements porté par la communauté de communes. Celui-ci prévoit la création d'un réseau cyclable continu reliant les gares de Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost. Une convention doit être signée entre la commune et la CCMP. Chaque collectivité aura à sa charge une partie de l'installation de la voie cyclable et l'entretien des chaussées. La CCMP sera chargée de la mise en place des voies vertes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. ENFANCE - JEUNESSE

6.1 Approbation et autorisation de signature du Contrat Enfance Jeunesse

Rapporteur : D. MONCHANIN

Le rapporteur rappelle que le dernier contrat est arrivé à son terme le 31 décembre 2018. Le nouveau contrat est proposé pour une durée de 4 ans avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019. Il a pour objet de financer les actions

pour l'enfance au travers du relais d'assistantes maternelles et de la crèche mais aussi pour la jeunesse notamment les actions d'ARTE JEUNES et les formations BAFA et BAFD pour les animateurs de la commune.

D. MONCHANIN détaille les chiffres liés au financement de ce contrat par la CAF. Il précise que la participation de celle-ci est en augmentation de 80 000€ sur 4 ans par rapport au contrat précédent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. AFFAIRES SOCIALES

7.1 Maison de Services au Public (MSAP) – Prise de compétence par la CCMP

Rapporteur : L. EXTIER-PONS

L. EXTIER-PONS explique que la CCMP a souhaité intégrer dans ses compétences la prise en charge des MSAP. Cette prise de compétence est la conclusion d'une démarche initiée en 2013 par des professionnels et des bénévoles de l'action sociale au travers de la Coordination Cotière d'Accès aux Droits. Le rapporteur ajoute qu'un projet de MSAP pourrait voir le jour dans les locaux de la CCMP si celle-ci déménage comme prévu dans des futurs locaux situés sur le site de Philips. Avant d'engager les démarches préalables à la création d'une MSAP sur le territoire, il convient d'inscrire cette nouvelle compétence aux statuts de la CCMP.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Questions des conseillers et informations diverses

M. Charton exprime ses remerciements à l'ensemble des personnes ayant participé aux nombreuses manifestations de cette fin d'année, Téléthon, Père Noël et Cross des Papillotes. Il invite tous les volontaires à rejoindre les commerçants sur le marché hebdomadaire samedi 21 Décembre, où sera organisée une tombola.

M. Roux rappelle que la cérémonie des vœux du Maire aura lieu Jeudi 9 janvier 2020 à 19h à la salle des fêtes.

La séance est levée à 21h50

Prochain conseil : Jeudi 6 février 2020

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 20 décembre 2019

Le Maire
Pierre GOUBET

